Tout savoir sur… Sûr de tout savoir

ACTUALITE JURIDIQUE

Complément de traitement indiciaire aux agents publics non médicaux des EHPAD

Le décret n°2021-166 du 16 février 2021 étendant le bénéfice du complément de traitement indiciaire à certains agents publics est paru au journal officiel du 17 février 2021.

Un complément de traitement indiciaire est ainsi instauré pour les fonctionnaires exerçant leurs fonctions au sein des EHPAD créés ou gérés par des collectivités territoriales ou leurs groupements (tous grades confondus, à l'exception des médecins, des chirurgiens dentistes ou de pharmaciens).

Une indemnité équivalente au complément de traitement indiciaire sera également versée aux agents contractuels de droit public exerçant leurs fonctions dans ces établissements.

Ce complément de traitement indiciaire est attribué de manière rétroactive à compter du 1er septembre 2020. Son montant est fixé comme suit :

- **24 points d'indice majoré au 1er septembre 2020 ;**
- **49 points d'indice majoré au 1er décembre 2020.**

Le complément de traitement indiciaire **est versé mensuellement à terme échu.** Il est réduit, le cas échéant, dans les mêmes proportions que le traitement. Pour les agents exerçant leur activité dans plusieurs structures, le complément de traitement indiciaire est calculé au prorata du temps accompli dans les structures ouvrant droit à son versement.

S'agissant d'une rémunération indiciaire dont le montant est règlementaire, la prise en compte de cette évolution est d'application directe et ne nécessite pas de délibération. Elle sera donc appliquée directement sur la paie des agents, y compris les contractuels, pour lesquels un avenant au contrat pourrait être nécessaire en fonction de la rédaction de ce dernier (si la rémunération est exprimée en montant brut sans référence à un indice). Il conviendra donc de régulariser la paie des agents depuis septembre 2020 et d'intégrer ce complément aux paies futures.

Syndicat FSU Territoriale SNUTER 59
Hôtel du Dauphin, n°70 Place d'Armes 59500 DOUAI
Tél : 03-27-96-02-29 ou 06-21-63-47-61 - Email : fsu-communauxdouai@wanadoo.fr
Blog : http://sdu5962-snuclias-fsu.hautetfort.com